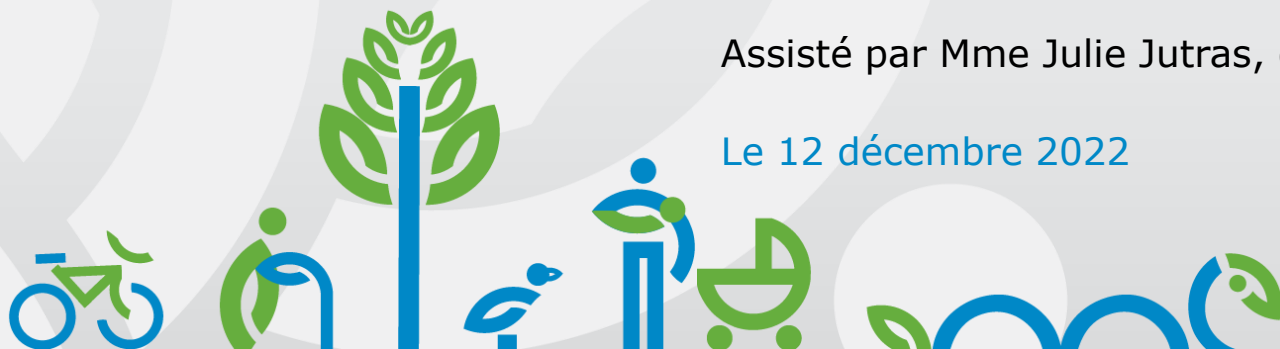


Plan de main-d'œuvre 2023

Présenté par M. Bertrand Bilodeau, président de la commission des ressources humaines

Assisté par Mme Julie Jutras, directrice des ressources humaines

Le 12 décembre 2022



Introduction

Les emplois au sein d'une ville sont fixés par le niveau de service souhaité et par :

- l'encadrement légal;
- les demandes citoyennes;
- les demandes politiques;
- la croissance et les changements organisationnels;
- la conjoncture économique et sociale.

L'objectif est de consolider l'organisation, assurer la pérennité des infrastructures tout en développant le territoire dans le meilleur intérêt des citoyens.

Nous vous présentons ce soir, le plan de main-d'œuvre reflétant les besoins de l'organisation pour 2023.

Postes permanents

Postes	Direction
1. Superviseur(e)	Direction des communications, technologies et services aux citoyens
2. Conseiller(ère) aux communications	Direction des communications, technologies et services aux citoyens
3. Technicien(ne) en environnement	Direction de l'environnement et des infrastructures municipales
4. Chargé(e) de projets	Direction de la planification et du développement du territoire
5. Inspecteur(trice) en bâtiment	Direction de la planification et du développement du territoire

Postes permanents

Postes	Direction
6. Partenaire d'affaires principal(e)	Direction des ressources humaines
7. Superviseur(e)	Direction des travaux publics
8. Technicien(ne) en documentation	Direction de la culture, sports et vie communautaire
9. Responsable de l'entretien des équipements des parcs	Direction de la culture, sports et vie communautaire

Le coût des ajouts permanents pour 2023

	Salaires avant bénéfices marginaux
Permanents	Entre 498 833 \$ et 546 034 \$ * Selon l'expérience reconnue à l'embauche

Le ratio des salaires sur le budget total 2023 est de 30,8 %

En conclusion, les postes créés permettront de :

- Continuer à améliorer les services à la population;
- Accentuer les actions pour la protection de l'environnement;
- Répondre aux besoins d'information et de participation citoyenne;
- Augmenter l'efficacité opérationnelle d'entretien du réseau routier;
- Supporter l'organisation administrative dans un marché de l'emploi en transformation;
- Soutenir la croissance du territoire;
- Réduire les délais d'émission de permis pour les rénovations et les constructions.